



SAVIEZ-VOUS QUE ?

La cotisation que vous payez est de 1,60\$ pour chaque tranche de paie de 100\$, *excluant les primes et les heures supplémentaires.*

Sur ce montant :



0,52\$ va à la Fédération de la santé et des services sociaux pour :

- La négociation des conventions collectives et leur application;
- L'accès à des conseillers syndicaux pour votre syndicat;
- L'échange et le développement d'actions et d'interventions communes tant sur une base régionale que nationale;
- La prévention en santé sécurité au travail.

- SVQ / 2 de 4 -